

Arrêté n° AG-63-2026
portant formation de la Commission
Administrative Paritaire de Catégorie C

Le Président du Centre de Gestion de l'Indre,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, article L 261-2 et suivants,
Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2026-31 du 26 août 2026 portant désignation des membres représentants les collectivités et les établissements publics au sein des Commissions Administratives Paritaires,
Vu l'arrêté n° AG-59-2022 fixant la composition des Commissions Administratives Paritaires,
Considérant qu'il convient de prendre en compte la désignation de 8 représentants titulaires et 8 suppléants représentant les collectivités en application de la délibération susvisée,
Considérant qu'il convient de mettre à jour la composition de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie C,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La Commission Administrative Paritaire de Catégorie C est formée ainsi qu'il suit :

**REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LEURS
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Xavier ELBAZ - Président Maire de VILLEDIEU-SUR-INDRE	Jacques PALLAS Maire de SAINT-GEORGES-SUR-ARNON
Hugues FOUCAULT Maire de BRETAGNE	Annick FOURRÉ Adjointe au Maire d'ARDENTES
Delphine GENESTE Maire de DÉOLS	Danielle DUPRÉ-SÉGOT Maire du POINÇONNET
Yves CRON Maire de POULAINES	Frédérique FOURRÉ Adjointe au Maire de VATAN
Christine COUTY Adjointe au Maire d'ARGENTON-SUR-CREUSE	Vincent MILLAN Maire d'ARGENTON-SUR-CREUSE
Gilles LHERPINIÈRE Maire du BLANC	Ghislaine VERKEN Adjointe au Maire de BUZANÇAIS
Christophe FERRET Maire d'ARTHON	Michel BOUGAULT Conseiller municipal d'ISSOUDUN
Annick BROSSIER Présidente de la CDC ÉCUEILLÉ-VALENÇAY	Virginie ÉLION Présidente de la CDC Marche Berrichonne

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
<i>Liste C.G.T.</i>	
Nicolas BOUÉ--HÉMERY ISSOUDUN	Nicolas RAYNAUD CDC ÉGUZON – ARGENTON - VALLÉE DE LA CREUSE
Stéphanie GAILLOCHON CDC ÉGUZON – ARGENTON - VALLÉE DE LA CREUSE	Sylvaine BRUNEAU CDC ÉGUZON – ARGENTON - VALLÉE DE LA CREUSE
Muriel MAYET LA CHÂTRE	Audrey LADENISE MONTIERCHAUME
<i>Liste C.F.D.T.</i>	
Laëtitia RETAULT CDC BRENNE - VAL DE CREUSE	David HUGUET LE BLANC
Guillaume FERRON SICTOM CHAMPAGNE BERRICHONNE	Christophe WAGUET CDC ÉGUZON – ARGENTON - VALLÉE DE LA CREUSE
<i>Liste U.N.S.A.</i>	
Nadia MOREAU CHAILLAC	Pascal CHAUMETTE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANTON DE SAINTE-SÉVÈRE
Alexandra DREUX GEHÉE	Christophe GAVAUD BRION
<i>Liste F.O.</i>	
Franck MONTIÈGE SYMCTOM	Ludovic MAILLY SAINT-BENOÎT-DU-SAULT

Article 2^{ème} : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3^{ème} : Le présent arrêté sera transmis pour contrôle de légalité à Monsieur le Préfet de l'INDRE, publié par voie d'affichage et ampliation sera transmise :

- aux représentants du personnel
- aux représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics
- aux Maires des collectivités territoriales
- aux Présidents des établissements publics.

Fait à Châteauroux, le 27 août 2026

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE L'INDRE.



Xavier ELBAZ